

Compte-rendu de la CMR 1 HB

Date : 03 octobre 2025

Participants

VERGIAT Gaylor DRSU

Karine Pôle Sportif & Arbitrage (Animatrice)

Emma Service Civique Handball

Carla GUILLAUME – ESA Christophe GIRY – ECL

MAXENCE VOTTERO – ESA. Mathieu LEMAITRE – ESSCA

Jeff VILLEMINOT – INSA Estelle – ENS / ISARA

Laurence BIANCO – ESA. Miloud BLALOUZ – LYON 1

EI ACHKAR Emma – ECAM. MIESZANIEC Nathalie - Lyon 2

LULIC Hélène – ENTPE. TAHRAOUI Pharès - Lyon 1.

BERTHIER Philippe - Lyon 1 STAPS. HAKOBYAN Hakob - Lyon 3

MARAIS Christophe – EML. BLAISE Violette – CPE



Ordre du Jour

1. **Nouveautés 2025** : Présentation de la plateforme MySportU.
 2. **Points Réglementaires** : Discussion sur la gestion des forfaits.
 3. **Organisation des Matches** : Horaires et gestion des installations.
 4. **Formation & Arbitrage** : Modalités pour la nouvelle saison.
 5. **Constitution des Poules** : Validation des engagements et niveaux (Féminin & Masculin).
 6. **Championnats de France (CFE/CFU)** : Validation des engagements.
-

Résumé des Discussions et Décisions

1. Nouveautés 2025 : Plateforme MySportU

- **Contexte** : La nouvelle plateforme **MySportU** est introduite pour remplacer l'ancien système. L'objectif à terme est une gestion 100% dématérialisée (inscriptions, licences, feuilles de match).
- **Phase de Transition** : Pour la saison en cours, un fonctionnement hybride sera maintenu. Les feuilles de match papier resteront nécessaires car la transition complète n'est pas encore possible.
- **Processus pour les AS** :
 1. Chaque AS doit finaliser son affiliation sur la plateforme.
 2. Les responsables doivent ensuite y inscrire leurs équipes.
 3. Enfin, chaque joueur/joueuse doit être assigné(e) à son équipe respective.
- **Défis Identifiés** :
 - Des limitations techniques existent (ex: nombre de caractères pour les noms d'équipes).
 - La gestion des droits d'accès ("gestionnaire sportif") doit être clarifiée pour déterminer qui peut valider les licences et gérer les équipes.



2. Points Réglementaires : Gestion des Forfaits

- **Sujet :** Un débat approfondi a eu lieu sur la règle du forfait, notamment le délai de prévenance de 24 heures et la sanction financière de 50 €.
- **Points de vue :**
 - **Pour la Rigueur :** Certains participants insistent sur la nécessité de maintenir un cadre strict pour éviter les forfaits abusifs qui pénalisent l'organisation du championnat, particulièrement dans les divisions inférieures (A3, A4).
 - **Pour la Souplesse :** D'autres jugent la sanction de 50 € excessive et contre-productive pour les petites associations. Ils soulignent le risque de décourager l'engagement de nouvelles équipes.
- **Propositions et Consensus :**
 - L'idée d'instaurer un **nombre minimum de joueurs licenciés (ex: 10 ou 12) pour pouvoir engager une équipe** est largement soutenue. Cela permettrait d'assurer une meilleure viabilité des équipes tout au long de la saison.
 - La sanction financière de 50 € reste un point de friction. Le paiement des frais d'arbitrage en cas de forfait est cependant jugé légitime.
 - Une sanction sportive (ex: non-réinscription en phase 2) est jugée plus acceptable qu'une exclusion pour l'année suivante.

3. Organisation des Matches et Horaires

- **Problématique des Horaires :** Le créneau de **17h45** est jugé trop tôt pour de nombreuses équipes dont les étudiants ont des cours (Lyon 1, Lyon 2). Un début à 18h00 est souhaité, mais cela compromet la tenue de trois matchs dans la soirée.
- **Conflit avec le Volleyball :** Un problème majeur est soulevé : les matchs de handball programmés après des matchs de volleyball sont systématiquement retardés ou annulés en raison de la durée non fixe des matchs de volley.
- **Décision :** Les organisateurs s'engagent à limiter au maximum la planification de matchs de handball après des matchs de volleyball.



4. Formation et Arbitrage (Présenté par Karine)

- **Responsable Formation** : Quentin reprend l'intégralité de la formation des arbitres.
- **Nouvelles Modalités de Licence** :
 - Les arbitres doivent désormais prendre leur licence **via leur AS sur MySportU**.
 - La licence arbitre est **gratuite** s'ils possèdent déjà une licence joueur.
 - Il est demandé aux AS de ne pas facturer la licence arbitre (ou de la maintenir à un coût symbolique comme 5 €) pour ne pas décourager les vocations.
- **Dates Importantes** :
 - **Réunion des arbitres (obligatoire)** : Mercredi 8 octobre à 18h30.
 - **Sessions de formation théorique** : 13 octobre et 3 novembre.

5. Constitution des Poules (Féminin & Masculin)

- Une session de travail collaborative a permis de valider et d'ajuster les inscriptions des équipes dans les différentes divisions et créneaux horaires.
- **Principaux ajustements** :
 - **Féminin** : Correction des engagements pour Lyon 1 (uniquement le soir), INSA 2 (confirmée en A2) et INSA 3 (ajout d'une 3ème équipe). Le manque d'équipes disponibles l'après-midi a été constaté, impliquant que les équipes inscrites sur ces créneaux devront probablement jouer le soir.
 - **Masculin** : Réaffectation des équipes de Lyon 1 entre A2 et A3. L'équipe 1 de l'INSA 1 est retirée du championnat académique (participe uniquement au CFE). L'équipe de l'ESCA est promue en A3 pour équilibrer les poules.
- Les tableaux d'engagement ont été mis à jour en direct. Les poules finales seront constituées sur cette base.

Plan d'Action

N°	Action	Responsable(s)	Échéance
----	--------	----------------	----------



1	Finaliser l'affiliation de l'AS et inscrire les équipes sur la plateforme MySportU.	Tous les responsables d'AS	Avant le début du championnat
2	Assigner chaque joueur/joueuse à son équipe respective sur MySportU.	Tous les responsables d'AS	Avant le premier match
3	Diffuser l'information sur la réunion obligatoire des arbitres du 8 octobre.	Tous les participants	Immédiate
4	Valider les licences "arbitre" des étudiants inscrits via leur AS sur MySportU.	Responsables d'AS	Dès que possible
5	Étudier la proposition d'instaurer un nombre minimum de joueurs pour engager une équipe.	VERGIAT Gaylor	Pour la CMR 2 (mi-janvier)
6	La possibilité de faire la CMR le jeudi.	VERGIAT Gaylor	Pour la CMR 2 (mi-janvier)